Rambouillet (78) : deux œuvres d’art provoquent une polémique sur la laïcité à la mairie

14/02/2015 à 14h59

Lors du dernier conseil municipal, les élus écologistes ont demandé le déplacement de deux œuvres d’art qu’ils considèrent être des symboles religieux.





C’est la présence de ce tableau représentant le Christ en croix et de cette statue de Nicolas d’Angennes en prière, datant respectivement des XVIIIe et XVIIe siècles, dans le hall de la mairie qui choque les élus écologistes.

Le Parisien / Samedi 14 février 2015

Yvelines Matin

www.leparisien.fr/78

Le Paris

Polémique sur la laïcité à la mairie de Rambouillet

Lors du dernier conseil municipal, les élus écologistes ont demandé le déplacement de deux œuvres d'art qu'ils considèrent être des symboles religieux.

D'HABITUDE PLUTÔT CALME, le conseil municipal, réuni jeudi soir à Rambouillet, a connu un « moment rare », dixit David Jutier, élu d'opposition Europe Ecologie-les Verts (EELV). A l'origine de cette soudaine montée de tension, une question posée par ce dernier concernant la présence dans le hall de l'hôtel de ville de deux œuvres d'art considérées par les opposants au maire (UMP) Marc Robert, comme des « représentations religieuses très fortes ».

En cause : une statue du seigneur de Rambouillet (1530-1611), Nicolas d'Angennes, en prière, datant du XVII[e] siècle, ainsi qu'un tableau de 2 x 3 m signé Charles Thévenin datant de 1788 et représentant le Christ en croix. Ces deux œuvres trônent dans le hall depuis une vingtaine d'années. « Les récents événements tragiques de Paris et de Montrouge (Hauts-de-Seine) ont donné l'occasion à nombre de personnalités politiques de rappeler l'importance dans notre modèle républicain de l'égalité et de la laïcité, a expliqué David Jutier lors de la séance du conseil. Une contribution forte de notre municipalité montrant son attachement à la loi de 1905 devrait être de déplacer ces symboles religieux, par exemple vers une des deux églises de Rambouillet ou vers le musée du roi de Rome. »

> *« On ne parle pas de religion, mais bien de patrimoine »*
>
> **Marc Robert, édile (UMP) de Rambouillet**

Avant même d'avoir été posée, la question avait déjà courroucé une autre partie de l'opposition, et notamment les élus de centre droit de Rambouillet pour tous, emmenés par Grégoire Leclercq, mais aussi le Front national et des représentants de la majorité. Alertées dans la journée sur Internet, une trentaine de personnes ont ainsi manifesté leur désapprobation devant la mairie avant le début du conseil. « Nous nous sommes fait interpeller et la discussion a été animée », note David Jutier. « Le problème est que cette sculpture et ce tableau ne sont pas des symboles religieux, estime Grégoire Leclercq, ils sont des symboles de l'art et de l'histoire. » L'élu accuse les Verts de vouloir « pousser les principes de la laïcité à l'extrême » même s'il n'a rien « contre le fait qu'ils posent la question ». « Mais à ce moment-là, on enlève les drapeaux tricolores devant les églises, on débaptise le quartier Saint-Louis ou la rue Saint-Hubert, poursuit Grégoire Leclercq. Ce sont deux œuvres magnifiques et on ne voit pas le rapport avec les événements tragiques de janvier ! Nous sommes totalement solidaires du maire. »



Rambouillet. C'est la présence de ce tableau représentant le Christ en croix et de cette statue de Nicolas d'Angennes en prière, datant respectivement des XVIII[e] et XVII[e] siècles, dans le hall de la mairie qui choque les élus écologistes. *(DR.)*

Plus tard dans la soirée, Marc Robert, qui a rappelé son « profond attachement aux valeurs républicaines et à la laïcité », a donc opposé une fin de non-recevoir à la demande de David Jutier. « Le Christ en croix symbolise en fait un Christ de justice, poursuit le premier magistrat. Son message est intemporel. Quant à la statue, elle est devenue un objet culturel. Nicolas d'Angennes a été un grand serviteur de l'Etat, proche de Charles IX, Henri III et surtout Henri IV, et à ce titre, il a marqué l'histoire de France. On ne parle pas de religion, mais bien de patrimoine. »

Une réponse qui a chagriné « un peu plus » les élus EELV. « C'est un vieux réflexe de la droite que de poser un tabou sur ce genre de sujet, déplore David Jutier. Je pense que ce débat peut se faire dans un climat apaisé et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'en saisir. »

La municipalité précise par ailleurs que « ni le palais du roi de Rome, qui ne présente que des collections temporaires, ni l'église Saint-Lubin, dont il faudrait obtenir l'accord, n'offrent à ce jour d'emplacement adéquat. » **LAURENT MANSART**

Sur www.leparisien.fr/78

LA QUESTION DU JOUR

Etes-vous choqué par la présence d'œuvres d'art représentant des symboles religieux au sein des bâtiments publics ?

Source